

Synthèse

L'aidance, un enjeu de société

Le colloque a rassemblé plus d'une centaine de personnes, parlementaires, personnalités issues de la sphère publique, privée, associative et des partenaires institutionnels. Ainsi que l'a exposé le sénateur Jean-Pierre DECOOL, ce colloque a pour objectif « d'apporter des éléments de réflexion politique, philosophique et pragmatique pour construire le futur de la prise en charge du grand âge et de la dépendance ».

En France, le nombre de personnes qui apportent de l'aide à un proche en perte d'autonomie est estimé à 11 millions. Compte tenu de l'évolution de la démographie, une part de plus en plus grande de la population est concernée. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS - mission GAA) estime qu'à l'horizon 2030 ce seront 3 millions de personnes qui seront concernées par la

dépendance et autant de personnes « propulsées dans une situation d'aidance », selon le sénateur DECOOL. Le soutien à ces aidants constitue donc un défi crucial pour la société. Par ailleurs, aborder le sujet des aidants implique nécessairement de prendre en compte la problématique plus large de la prise en charge du grand âge, du handicap et des vulnérabilités dans notre société.

« La contribution des aidants a une valeur économique, une valeur sociale, une valeur immatérielle et cette valeur immatérielle vient s'ajouter aux quelques 18 à 20 milliards qui pourrait être le coût économique rapporté de l'aidance. »

Marie-Anne MONTCHAMP,
Ancienne ministre, ancienne présidente de la Caisse nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA),
Directrice Générale de l'OCIRP

La question de l'aidance et du répit est aussi une priorité européenne.

« Le répit a été reconnu comme nécessaire dans la palette d'instruments de soutien pour les aidants... dans un rapport conjoint adopté par la Commission européenne et le Comité de la Protection sociale en 2021. »

Claire CHAMPEIX,
Policy Officer, association Eurocarers

« Aujourd'hui, il y a peu de solutions de répit permettant l'accueil conjoint des personnes dépendantes, de leurs proches aidants et leur famille. Les structures existantes sont des extensions de structures sanitaires ou médico-sociales avec des systèmes dérogatoires variables selon les régions, les départements ou en fonction d'expérimentations provisoires. Il faut revisiter l'organisation de notre système pour qu'il réponde aux besoins des personnes dépendantes et leur aidants. »

Sylvio CICCOTELLI,
Président de l'association ZAIPHIR

Les propositions pour accompagner les aidants et faire reconnaître l'utilité des lieux de répit

1 Revisiter la réglementation relative aux droits des aidants et au répit

En reconnaissant le rôle majeur des aidants dans la prise en charge de la perte d'autonomie et en allant au-delà du congé aidant pour permettre aux aidants actifs d'être reconnus et accompagnés.

« L'aidant n'a pas vocation à se substituer aux déserts médicaux, aux fermetures d'urgence. Plus le tissu sanitaire se fragile et plus l'aidant est en difficulté »

*Laurence ROSSIGNOL,
vice-présidente du Sénat, ancienne Secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées, de l'Autonomie et de l'Enfance*

2 Prévenir les situations à risque ayant un impact sur la santé mentale du couple aidant/aidé

« Être aidant, c'est être présent 24 heures sur 24 »

*Isabelle GOSSET,
Présidente de l'association « Où sont mes clefs »*

« Reconnaître la problématique du répit pour les aidants, c'est reconnaître explicitement la charge émotionnelle importante qu'elle suscite. »

*Laurent VIVET,
Directeur général de l'UGECAM Alsace*

« Il vaut mieux prévenir que guérir. Une prise en charge des troubles « mentaux » chez l'aidé et chez l'aidant diminue les prises en charge financières par la collectivité. »

*Docteur Ovidiu POMIAN,
Médecin psychiatre*

3 Proposer une offre de répit sur l'ensemble du territoire

La création de maisons de répit

« Nous devons reprendre le Plan « grand âge »... et créer des maisons de répit pour prévenir l'épuisement des aidants. »

*Daniel CHASSEING,
Sénateur de la Corrèze, vice-président de la commission des affaires sociales*

Des ateliers de musicothérapie

« Les mots c'est important, mais la musique permet d'ouvrir en nous des espaces que les mots parfois ont du mal à saisir. »

*Claire OPPERT,
Violoncelliste, Musicothérapeute*

Des activités physiques adaptées

« Créer une maison sport santé, c'est permettre au plus grand nombre une accessibilité à l'activité physique adaptée quelle que soit leur pathologie, quel que soit leur handicap, sur leur lieu de vie. »

*Sandra PIT,
Directrice de l'association Pulse Sport Santé*

Imaginer l'EHPAD d'après-demain

« Ce serait une structure modulable en fonction de vos besoins, intégrée dans son écosystème. »

*Audrey BERNARD,
Directrice de la Fondation Schadet-Vercoustre de Bourbourg*

4 Imaginer des modalités de financement des structures de répit sur le long terme

Passer du stade expérimental au stade pérenne en sécurisant les financements par l'ensemble des acteurs du territoire (banques, collectivités locales, représentants institutionnels, opérateurs privés, régimes de retraite, etc)

« C'est environ entre 90 et 130 projets par an sur tout le territoire métropolitain et ultramarin que les régimes AGIRC-ARRCO financent au titre de la politique d'hébergement de l'action sociale... en considérant l'habitat comme un véritable outil de prévention pour « bien vieillir. »

*Brigitte PISA,
Vice-présidente de la Fédération AGIRC-ARRCO*

« En soutenant l'aidant avec du répit la nation gagne deux fois. »

*Olivier CALON,
Président de la coordination régionale des retraités et personnes âgées d'Île-de-France*

« Pour financer toutes ces formes alternatives aux EHPAD, ces maisons de répit, ces résidences seniors, l'emprunt reste un élément incontournable. »

*Leticia HACHEM,
Responsable Études de Marché « Santé et Associations », La Banque Postale
Sébastien VILLERET,
Responsable Études, La Banque Postale*

« Aujourd'hui, les projets sont souvent accompagnés à titre expérimental ou portés grâce à des initiatives isolées. Il nous faut sécuriser ces initiatives sans pour autant s'enfermer dans des modèles rigides comme on a pu le faire en son temps pour les EHPAD. »

*Paul CHRISTOPHE,
Député du Nord, vice-président de la commission des affaires sociales et auteur des lois sur les proches aidants et de l'initiative portant création de la 5e branche*

5 **Rendre visible et pragmatique la création de la 5e branche de l'assurance -maladie**

« Comment lutter efficacement contre l'isolement et la précarité de nos aînés ? La création de la 5e branche de la Sécurité sociale est une réponse institutionnelle mais des solutions différenciées... devront être mise en œuvre pour répondre aux enjeux de la prise en charge adaptée et diversifiée.

*Victoire JASMIN,
Sénatrice de la Guadeloupe, Secrétaire du Sénat*

« La question politique de la prise en charge de la dépendance rejoint la question des financements et de la 5e branche. »

*Maître Baptiste PREZIOSO,
Avocat à la cour*

Les demandes formulées à l'issue du colloque

- Faire de l'aide une grande cause nationale
- Construire dans chaque territoire une offre adaptée aux côtés des élus, des professionnels et des patients (Monsieur Jean-Christophe COMBE, *ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées*)
- Permettre aux projets et initiatives locales d'être plus que de simples expériences locales et trouver, en concertation avec les acteurs du territoire, des soutiens financiers sur le long terme
- Proposer un texte de loi sur les aidants à soumettre aux parlementaires. L'objectif est de compléter l'offre médico-sociale avec des structures plus légères (Village de Répit, Foyer Répit Médicalisé, Résidence répit) et donc moins coûteuses, tant en investissement qu'en fonctionnement, pour offrir des solutions alternatives en termes d'accueil des personnes dépendantes et de leurs aidants proches

Les élus sont concernés sur leur territoire par les enjeux de la dépendance et de l'aide, a commenté par ailleurs le sénateur Jean-Pierre DECOOL

« Attentifs aux initiatives et travaux qui s'engageront dans ce domaine, ils seront force de propositions et le cas échéant déposeront une proposition de loi. »

« Les décisions doivent être concertées avec les acteurs de terrain, les experts, les aidants, les aidés. »

*Jean-Pierre DECOOL,
Sénateur du Nord*

Monsieur Jean-Christophe COMBE, *ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées*, a conclu les travaux du colloque en remerciant chaleureusement le sénateur Jean-Pierre DECOOL pour son invitation et l'ensemble des participants pour ces travaux qui viendront nourrir la réflexion commune pour les défis de demain sur le grand âge et du répit pour les aidants.



L'association ZaiPhir

L'association ZAIPHIR a pour objet de déployer un réseau d'associations dédié à la prise en charge des personnes en situation de dépendance et de leurs aidants. Elle vise également à proposer des standards en matière de prise en charge du répit et à diffuser auprès de ses membres un corpus de bonnes pratiques.

Pour les aidants et les personnes dépendantes qu'elles accompagnent, ZAIPHIR se veut être le porteur de solutions innovantes pour développer un réseau national de solutions de répit (en urgence, temporaires ou permanentes), pour des périodes de répit dans des lieux dédiés et adaptés aux besoins de chacun.

Parmi ces solutions innovantes, l'association ZAIPHIR accompagne et soutient le projet « Avenir du Muesberg », un lieu de répit pour les aidants, pensé par et pour les aidants.

Lien vers le site de l'association :

assozaiphir.org